



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE SAINTE GENEVIEVE DU MARAIS

Afin de bien « **vivre ensemble** » dans notre école, voici le règlement intérieur réalisé par l'équipe éducative.

HORAIRES

Ouverture des portes de 8h20 à 8h45

Début des cours à 8h45 dans la classe

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

8h45 - 11h50 / classes maternelles

8H45-11H55 / CP - CE1 - CE2

8h45 - 12h00 / CM1 - CM2

Pause méridienne – Ateliers – APC

Externes : Accueil de 13h20 à 13h30

Sorties :

- **16h15 / classes maternelles**
- **16h20 / CP - CE1**
- **16H25/ CE2 –CM1 Bleu**
- **16h30/ CM1 Vert- CM2**

Pas d'école le mercredi

Garderie/Etude surveillée :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h

ENTREES, SORTIES ET ABSENCES

Les sorties des classes de CP, CE1, CE2 et CM2 se font par la grande porte de l'école, celles des GS, CM1 par la petite porte. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, poussettes et trottinettes sont interdites dans l'école.

Les parents ne sont pas autorisés à aller dans les classes ou dans la cour sauf s'ils y sont invités par une enseignante. Ils doivent utiliser le cahier de correspondance pour communiquer avec l'enseignante.

En cas d'absence, merci d'en avertir le secrétariat le matin même par téléphone ou par email. Dès son retour, votre enfant doit montrer à son enseignante un mot d'absence que vous aurez rédigé dans son cahier de correspondance.

Les horaires doivent être impérativement respectés. Seules les personnes autorisées et inscrites sur la fiche de renseignements pourront venir chercher votre enfant. Merci d'informer le secrétariat si vous autorisez une nouvelle personne. Sa carte d'identité lui sera demandée pour récupérer votre enfant.

Ni les départs anticipés en vacances, ni les retours prolongés ne sont autorisés.

LIAISON ECOLE/FAMILLE

Pour avoir des informations sur ce qui se vit et se fait à l'école, les parents doivent regarder tous les soirs le cahier de correspondance de leur enfant. Merci de consulter également les mails et le panneau d'affichage dans la rue.

Pour rencontrer l'enseignante ou la directrice, il faut prendre rendez-vous. L'enseignante peut aussi demander un rendez-vous aux parents en utilisant le cahier de correspondance.

SUIVI SCOLAIRE

Tous les soirs, les parents doivent regarder l'agenda et le signer quand cela est demandé. Ils s'engagent à vérifier que les devoirs soient faits.

Du CP au CM2, trois fois par an, les parents signent le livret scolaire. En maternelle, les parents signent le cahier de réussites lorsqu'il est transmis par l'enseignante.

VIE QUOTIDIENNE/ TENUE, MATERIEL

Les élèves doivent avoir une tenue propre et correcte (pas de pantalon déchiré, pas de shorts ni jupes trop courts, pas de débardeurs pour les garçons...), les cheveux longs sont attachés pour des questions d'hygiène et pour dégager le regard. **Merci de vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant et de la traiter efficacement contre les poux.**

Les boucles d'oreilles doivent être discrètes. Les bijoux sont à éviter et les tatouages et maquillages sont interdits.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Le matériel de chacun est marqué également. Les trousseaux sont vérifiées et réapprovisionnées régulièrement.

Argent, jeux électroniques, téléphones portables, ainsi que les sucreries sont interdits. L'école n'est pas responsable des pertes et disparitions.

Sur la cour, sont autorisés balles et ballons en mousse, élastiques, cordes à sauter, jeux de cartes et mini jeux de société. Les cartes à collectionner de type Pokémon ne sont pas autorisées. Les élèves prendront soin des jeux de l'école.

Mobilier, fournitures de l'école et livres de bibliothèque doivent être respectés. S'ils sont abîmés ou cassés, les parents les remplaceront.

L'irrespect, la violence, la vulgarité seront fermement sanctionnés.

Nous attendons de la part des enfants respect, politesse et amabilité envers tous.

ACTIVITES SPORTIVES

Toutes activités sportives proposées sur le temps de classe (piscine, gymnase, stade...) sont obligatoires. A partir du CP, la tenue sportive est exigée : baskets de sport, bas de survêtement ou short de sport, t-shirt ou polo. Sans sa tenue, l'enfant ne pourra pas participer à la séance d'EPS. Un certificat médical est demandé en cas de dispense de longue durée.

CATECHESE ET CULTURE RELIGIEUSE

En maternelle, les élèves suivent des séances d'éveil à la foi.

En **CP et CE1**, un séminariste intervient chaque semaine. Une catéchèse est également proposée à la paroisse Saint Denys du Saint Sacrement en dehors du temps scolaire **le mardi de 16h45 à 17h45 pour les CP et les CE1**. Un mardi sur deux ces enfants bénéficieront d'un atelier de chant-chorale sur ces mêmes créneaux.

Pour les élèves de **CE2, CM1 et CM2**, la catéchèse a lieu également à la paroisse Saint Denys du Saint Sacrement **le jeudi de 16h45 à 18h**. Les trajets entre l'école et la paroisse s'organiseront avec des parents bénévoles ou des catéchistes de la paroisse.

Les élèves ont, en classe, un temps privilégié de chorale et de culture biblique dans lequel s'inscrit le projet pastoral.

DEMI-PENSION, ETUDE ET GARDERIE

Pour des modifications, même occasionnelles (invitation à déjeuner chez un camarade), merci d'en informer obligatoirement par écrit l'enseignante et le secrétariat.

En cas d'une demande exceptionnelle de cantine ou d'étude, il est impératif d'en informer le secrétariat par mail. La facture complémentaire vous sera adressée à la fin de chaque trimestre. Pour une bonne organisation de la cantine et des études/garderies, merci de formuler vos vœux pour l'année entière (**changement possible jusqu'au lundi 12 septembre**).

Sauf raison exceptionnelle, **les changements en cours d'année ne seront possibles qu'en fin de trimestre**.

La demi-pension fonctionne en plusieurs services de 11h30 à 13h30. **L'admission à la cantine ainsi qu'à la garderie/étude n'est pas un droit mais un service**. Ainsi, un élève qui nuirait au calme et au bon déroulement de ce service sera exclu momentanément ou définitivement de ces temps. La nourriture sera respectée et les enfants mangeront ce qui leur est proposé sauf contre-indication. **Aucun médicament ne pourra être donné sans PAI**.

La **garderie et l'étude** se terminent à **17h45**. De la PS au CP, les enfants sont en garderie. Du CE1 au CM2, les enfants de l'étude surveillée (et non dirigée) font leur travail du soir en autonomie. Celui-ci n'est donc pas vérifié. Les enfants peuvent être récupérés selon vos disponibilités de 17h jusqu'à 18h. Les familles sont priées d'être à l'heure.

COMPORTEMENT

Le bon comportement d'un élève participe à sa réussite et à son épanouissement, et permet d'instaurer un climat de confiance fraternelle au sein de l'école. Les élèves s'impliquent avec bienveillance en s'encourageant mutuellement et en s'entraïdant. Aucune parole ni geste dévalorisants ne sont autorisés.

Pour évaluer le comportement des élèves, des outils sont mis en place dans chaque classe. En cas de non-respect des règles de vie, des sanctions seront prises : elles pourront aller d'un simple rappel à l'avertissement de comportement susceptible d'entraîner retenue ou exclusion. Celui-ci sera noté dans le livret scolaire de l'élève.

Pour le bien de tous, merci de lire attentivement ce règlement avec votre enfant et de le signer ensemble.

Signature des parents

Signature de l'enfant